

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MAI 2024

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 12**

**Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15**

**Date de la convocation : 24 mai 2024**

L'an Deux Mil vingt-quatre,

Et le vingt-huit mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

**Présents : Francis NOUHANT – Sandrine BOUNAB – Martine GACON – Catherine BILLAUD – Franck PAJOT – Sabine LEVASSEUR – Loïc MORDAN – Fanny VACHON – André AUROUX – Stéphane PITAVY – Paméla ETIENNE – Maryse MONTASTIER**

**Absents excusés ayant donné pouvoir : Julien DELUDET à Loïc MORDAN – Yannick COITE à Francis NOUHANT – Thierry FANAUD à Paméla ETIENNE**

**Secrétaire de séance : Maryse MONTASTIER**

---

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention de partenariat avec la SPA stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune – année 2024

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024**

Le compte rendu de la séance du 04 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

**2 – CHOIX DES ENTREPRISES CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire explique qu'une consultation des entreprises a été lancée dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée pour la rénovation énergétique de l'ensemble polyvalent, la salle verte et l'école. Ce marché est réparti en 7 lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 mai 2024 pour l'ouverture des plis et le 27 mai 2024 pour le choix des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** le choix des entreprises proposé par la Commission d'Appel d'offres, présenté ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1 – Menuiserie	MIROITERIE DE LA LOUE	70 931,00 €
2 – Finitions intérieures	SOGEB MAZET	86 458,80 €
3 – Isolation Thermique par l'Extérieur	SNFT	32 340,00 €
4 – Electricité générale	CT ELEC	15 225,00 €
5 – Chauffage-rafraichissement	A2L	182 026,50 €
6 – Photovoltaïque	TAUVERON	17 176,00 €
7 – Forage		
	<b>TOTAL</b>	<b>404 157,30 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires à leur exécution.

Concernant le lot 7 - Forage, l'offre présentée par la société PYRAMID pour un montant de 119 795 € excède l'estimatif du bureau d'études LACLAUTRE.

Après en avoir délibéré, suite à l'avis de la CAO, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de déclarer le lot 7 – Forage **infructueux** et une nouvelle procédure adaptée sera lancée.

### **3 – CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉPARATION ET D'EXÉCUTION DE L'ENQUÊTE FAMILLES 2025**

Monsieur le Maire explique que le prochain recensement de la population se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Une enquête Familles 2025 sera associée au recensement pour mieux comprendre les modes de vie des familles. Pour cela, une convention doit être signée avec l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

### **4 – CONVENTION PORTANT SUR LA BONNE UTILISATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉES INSCRITS AU PDIPR OU AU PDESI**

Monsieur le Maire présente la convention de Montluçon communauté portant sur la bonne utilisation et l'entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires, de promenade et randonnées (PDIPR) et au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Il propose de conserver l'entretien de ces sentiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

## **5 – ACCORD DE PRINCIPE POUR UN PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**

La société KUMKWATT, dont le siège social est basé à Mende (48), experte en développement de projets photovoltaïques de grande puissance, a un projet de parc solaire sur un terrain privé du territoire de la commune, situé au lieu-dit Le Champ Leva, parcelle section ZD numéro 38, pour une surface globale de 1 ha 58 a 84 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET UN AVIS DEFAVORABLE** pour ce projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol porté par la société KUMWATT.

## **6 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SPA-STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS DANS LES LIEUX PUBLICS DE LA COMMUNE – ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de lancer une campagne de stérilisation des chats en collaboration avec la SPA. Cette action constitue un des leviers les plus efficaces afin de limiter la prolifération.

Pour ce faire, une convention avec la SPA est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** le partenariat avec la SPA en vue de l'identification et la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune de Quinssaines pour l'année 2024,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la SPA ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- DÉCIDE D'ATTRIBUER** une subvention de 250 € à la SPA pour la stérilisation d'un maximum de 5 chats errants sur le territoire de la commune de Quinssaines, pour l'année 2024.

## **7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance  
Maryse MONTASTIER

Le Maire,  
Francis NOUHANT